



CHANGEMENT BAIL MEUBLE EN NON MEUBLE PAR PROPRIETAIRE

Par **sasarai**, le **22/03/2024** à **16:35**

Bonjour, je suis locataire d'un appartement et l'agence immobilière de gérance me contacte pour me dire que le propriétaire souhaite modifier mon bail pour le faire passer d'une location MEUBLEE à une location NON MEUBLEE (ce que je trouve étrange car, bien sûr, l'appartement est totalement meublé...), et ils justifient cette modification par le fait qu'ils veulent faire passer le bail d'une durée de 1 an (meublé) à 3 ans (non meublé), afin de bénéficier d'une fiscalité plus avantageuse pour eux. J'y demeure depuis 8 ans. Ils me disent qu'il n'y aurait aucun changement pour moi, qu'ils ne retireraient pas les meubles ou autres (mais si je signe ce nouveau bail, juridiquement ils le pourraient désormais non ?), et que je "gagnerais" cet allongement de durée de bail de 1 an vers 3 ans... Est-ce qu'il y a anguille sous roche ? Dois-je être mis au courant de quelque chose qu'ils ne me disent pas et qui pourrait en fait me léser ? (Je dois donner ma réponse lundi). Merci

Par **yapasdequoi**, le **26/03/2024** à **20:21**

trop tard ...

Par **sasarai**, le **26/03/2024** à **22:08**

??? L'agence ne m'a pas encore appelé pour effectuer le changement de bail. Vous vouliez

rajouter quelque chose ?

Par **yapasdequoi**, le **27/03/2024** à **09:53**

Bonjour,

Vous disiez devoir répondre pour lundi ?

Vous n'avez aucune obligation d'accepter ce changement de bail. Si vous voulez être "sympa", vous pouvez accepter, mais en échange d'un autre avantage (cadeau des meubles, rabais du loyer, ou autre). C'est vous qui voyez si les conditions vous conviennent.

Sur l'autre forum on vous a indiqué les différences entre bail meublé et vide.

Je vous remet le lien à toutes fins utiles :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1165>